

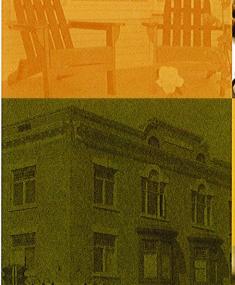


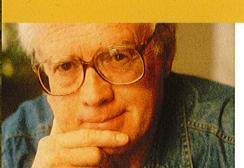
RAPPORT ANNUEL 2014

CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES

Mon Cartler Clarter j'y vis... j'y vois!



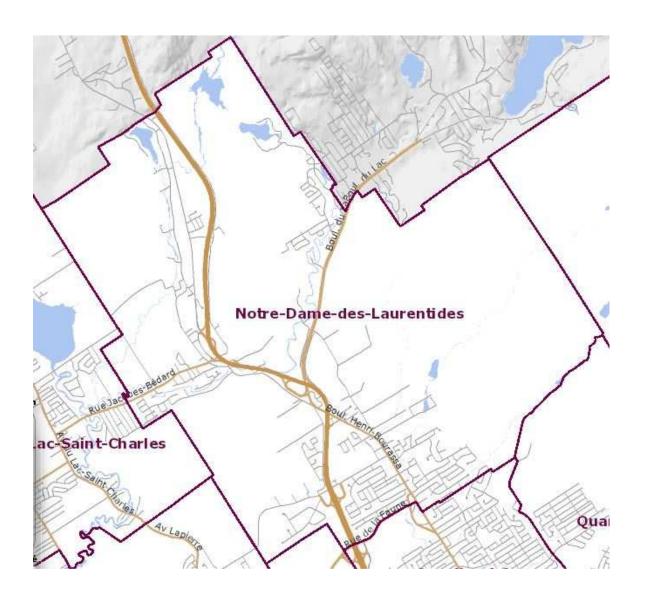






RAPPORT ANNUEL 2014

CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES



LE 1^{ER} AVRIL 2015

TABLE DES MATIÈRES

1.	MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
2.	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
3.	LIMITES DU QUARTIER	5
4.	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	6
5.	REPRÉSENTATION DES CITOYENS DU QUARTIER	7
6.	CONSULTATIONS PUBLIQUES	8
7.	LES RÉALISATIONS EN 2014	10
8.	CONCLUSION	13
9.	PLAN D'ACTION 2015	13
10.	BILAN ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014	14

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

J'ai le plaisir aujourd'hui de vous présenter le rapport annuel du Conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides (CQNDL) pour l'année 2014. Ce rapport dresse un bilan des actions réalisées et des mandats poursuivis par le conseil.

Premièrement, je voudrais remercier tous les bénévoles qui ont œuvré au sein du CQNDL en 2014. Assurer un quorum de 5 personnes sur 6 administrateurs fut parfois un tour de force.

L'année 2014 fut une année de consolidation. Les administrateurs ont participé à plusieurs formations pour mieux exercer leurs fonctions. De concert avec d'autres organismes, nous avons débuté l'élaboration du plan directeur de notre quartier. Cela nous a permis de mieux déterminer nos axes d'interventions. Ces démarches ont été très enrichissantes.

Des liens ont été développés avec certains médias afin de permettre une meilleure visibilité du conseil. Lors de la fête de quartier en août dernier, le conseil de quartier a sollicité l'avis des citoyens sur les besoins du quartier. Cette démarche a servi à élaborer le début du plan directeur du quartier. Nous remercions d'ailleurs tous les citoyens ayant participé à cette collecte d'informations.

Nous sommes conscients que peu de gens connaissent l'existence du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides. C'est pourquoi nous mettons beaucoup d'efforts à nous faire connaitre. Nous vous invitons à participer aux assemblées de votre conseil; on y trouve toujours des sujets intéressants et constructifs. Votre présence, votre participation et votre implication sont toujours très appréciées. N'hésitez pas à nous suivre sur notre page Facebook.

Pour l'année 2015, le conseil continuera à améliorer son plan d'action afin d'être encore plus efficace.

En terminant, nous tenons à remercier notre conseiller municipal pour sa présence constante et pour son support apporté pendant l'année ainsi qu'à l'Arrondissement de Charlesbourg du précieux soutien apporté durant toute l'année.

Lisette Pelletier

Présidente

2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides est normalement composé de huit membres (quatre hommes et quatre femmes qui résident dans le quartier) élus par la population pour un mandat de deux ans. Trois autres membres peuvent être cooptés.

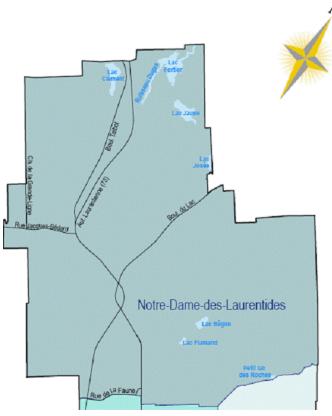
- Lisette Pelletier, présidente
- Tonatiuh Garcia, vice-président
- Pierre-Alexandre Bernier, trésorier
- Caroline Kirouak, secrétaire
- Jacqueline Bélanger, administratrice
- Rémi Roussel, administrateur

Est membre d'office monsieur Patrick Voyer, conseiller du district électoral des Monts, qui a siégé toute l'année. Madame Myrabelle Chicoine, conseillère en consultations publiques, a accompagné le conseil de quartier durant les mois de janvier à avril, et madame Anne Pelletier a assuré la relève comme conseillère en consultations publiques pour le reste de l'année civile. Ces dernières ont vu à ce que les démarches amorcées par le conseil de quartier lors des séances respectent les normes établies et ont veillé à rapporter les décisions auprès de l'administration municipale. Les conseillers municipaux et la conseillère en consultations publiques n'ont toutefois aucun droit de vote

Mme Francine Lafrenière a assumé la rédaction des procès-verbaux ou comptes rendus des réunions du conseil d'administration en 2014.

3. LIMITES DU QUARTIER

Les limites du territoire du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides sont illustrées par la carte ci-dessous :



Au nord-est : la rue Clément et l'avenue de la Rivière-Jaune

Au nord-ouest : le lac Fortier Au sud : la rue de la Faune

À l'est : le chemin de la Grande Ligne

À l'ouest : la délimitation avec le Lac-Beauport et le lac des Roches

Traversée, sud-nord, par l'autoroute Laurentienne

4. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Un conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes du quartier. Il constitue un des moyens prévus dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de stimuler le développement du quartier. Un conseil est constitué pour organiser des séances de consultations publiques, notamment en ce qui concerne les changements aux règlements de zonage, pour proposer des actions locales et pour élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent notamment l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

En 2014, le conseil de quartier a tenu 9 rencontres (l'assemblée générale annuelle et huit assemblées ordinaires). Les assemblées ont eu lieu au chalet Notre-Damedes-Laurentides, 55, rue Moïse-Verret ou au bureau d'arrondissement de Charlesbourg, 160, 76^e Rue Est. Les rencontres débutent à 19 h et ont lieu généralement le premier lundi du mois.

Séances du Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides en 2014				
5 février	10 septembre			
12 mars	1 ^{er} octobre			
9 avril (AGA)*	5 novembre			
28 mai	3 décembre			
11 juin				

^{*}Assemblée générale annuelle

Une seule assemblée, celle du 3 décembre, n'a pas obtenu le quorum. Un procèsverbal résumant le contenu des séances est rédigé par une secrétaire contractuelle engagée pour une période déterminée. Le procès-verbal contient l'ordre du jour de chaque rencontre, les questions et les commentaires du public, le suivi du plan d'action, les résolutions adoptées, les commentaires du conseiller municipal, la correspondance reçue ainsi que les opérations bancaires effectuées depuis la dernière séance. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec (www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier).

5. REPRÉSENTATION DES CITOYENS DU QUARTIER

L'un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyennes et des citoyens. La période de question allouée en fin de séance a permis à plusieurs citoyens de venir s'exprimer sur un sujet de leur choix, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions. Les membres ont pris en charge les sujets relevant de leurs compétences et se sont engagés à effectuer un suivi aux prochaines séances lorsque les renseignements demandés n'étaient pas connus des membres. À plusieurs reprises, le conseiller municipal est intervenu pour apporter des ajustements et pour fournir des renseignements complémentaires. Les membres du conseil d'administration ont entendu et ont répondu aux préoccupations du public et certaines ont été directement adressées à l'Arrondissement de Charlesbourg.

6. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Charlesbourg à donner leur opinion sur deux projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Ainsi, ils ont émis leurs recommandations pour les projets suivants :

DEMANDE D'OPINION AU CONSEIL DE QUARTIER SUR LE PROJET R.C.A.4V.Q. 107 D'UN PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME, R.C.A.4V.Q.4, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL DANS LE SECTEUR AU NORD DE LA RUE GEORGE-MUIR.

Demande d'opinion

Tenue le 11 juin 2014

Lieu : Bureau d'arrondissement de Charlesbourg, salle du conseil, 160, 76e Rue Est, Québec

22 citoyens étaient présents

Objet de la demande d'opinion

Modifier la réglementation en vigueur sur un territoire compris approximativement entre l'autoroute Laurentienne, le boulevard Henri-Bourassa, la rue George-Muir et la rue Bernier, afin d'y permettre un développement résidentiel et commercial de plus forte densité.

Recommandation du conseil de guartier

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT par le Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides de proposer au conseil d'arrondissement de Charlesbourg d'adopter le Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement aux zones 41092Ha, 41150Ra, 41151Mb, 41152Cb, 41159Cb, 41184Hb, 41185Hb et 41186Hb et à l'assujettissement de la zone 41199Hc à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale R.C.A.4V.Q. 107.

Par ailleurs, il émet, d'une part, les recommandations suivantes au conseil de la ville :

- d'évaluer la possibilité de modifier la disposition prescrite au Règlement 1400 permettant l'implantation de résidence à 30 mètres de l'assiette d'une autoroute afin de l'augmenter pour minimiser les nuisances liées à la présence d'une autoroute (article 731.);
- de modifier la disposition prescrite au Règlement 1400 concernant le nombre de décibels maximal à l'intérieur des chambres à coucher pour la ramener à 30 décibels (Article 734);
- Et, d'autre part, le conseil de quartier émet les recommandations suivantes au conseil d'arrondissement :
- viser, dans tous les projets, une harmonisation et une intégration optimale du

cadre bâti futur avec le bâti existant du voisinage;

- prévoir l'aménagement d'une butte-écran tout le long de l'autoroute;
- prévoir l'aménagement d'un couvert végétal ou d'une zone tampon (bande végétale) entre le nouveau développement résidentiel et le quartier existant;
- exiger un nombre minimum d'arbres par lot (comme ce qui existe déjà dans le quartier) et de viser la conservation des arbres existants;
- porter une attention particulière à l'élévation des terrains qui pourrait causer un problème d'écoulement des eaux de pluie chez les voisins.

Projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme R.C.A.4V.Q. 109, création de la zone 41149Fa.

Demande d'opinion

Tenue le 1^{er} octobre 2014

Lieu : Bureau d'arrondissement de Charlesbourg, salle du conseil, 160, 76e Rue Est, Québec

4 citoyens étaient présents

Objet de la demande d'opinion

La demande vise à modifier le calcul de la densité applicable le long d'une route désignée desservie par les services d'aqueduc et d'égout.

Recommandation du conseil de quartier

Considérant que le territoire visé est déjà desservi par les services d'aqueduc et d'égout depuis plusieurs années;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT par le Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides de proposer au conseil d'arrondissement de Charlesbourg d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme R.C.A.4V.Q. 109 «créations de la zone 41149Fa».

7. LES RÉALISATIONS EN 2014

FÉVRIER 2014

Des suggestions d'action concernant le plan directeur de l'eau sont discutées entre les membres. Elles s'inséreront dans le prochain plan d'action du CQNDL.

Un article a été préparé pour le journal *Le Charlesbourg Express* afin de sensibiliser la population sur la sécurité routière.

Trois membres du CQNDL ont participé à une étude de l'Université Laval, commandée par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), concernant la résistance des citoyens relativement au projet Nodélo.

MARS 2014

Le CQNDL a continué son travail de suivi du plan directeur de l'eau. Madame Lisette Pelletier, à titre de représentante du CQNDL, siégeait au sein de l'organisme des Bassins versants de la Capitale, en remplacement de madame Johanne Lavallée.

Sous l'initiative de madame Caroline Kirouac, le conseil a préparé des activités de visibilité lors de la fête de quartier, en août 2014. Cette action a permis aussi de resserrer les liens avec d'autres organisations du quartier.

À la suite du refus du projet Nodélo (nord de la rue George-Muir), la Communauté métropolitaine de Québec avait mandaté l'Université Laval pour produire une recherche qui analyserait le projet et les raisons de son refus. Madame Lisette Pelletier a rencontré l'équipe de recherche et a rapporté au conseil l'importance de définir les rôles des acteurs entourant ce type de projet afin de rendre le tout le plus transparent pour les citoyens.

AVRIL 2014

Lors de l'assemblée générale annuelle (AGA), le conseil a perdu deux de ses administratrices et a acquis un nouvel administrateur, ce qui lui permet de répondre au quorum pour poursuivre ses activités.

MAI 2014

En mai, le conseil a pu coopter deux autres administrateurs, mais a malheureusement perdu un administrateur élu. La nomination des membres à différentes fonctions du conseil a été convenue et approuvée.

JUIN 2014

Lors d'un atelier de travail, et dans la continuation des travaux pour le plan directeur de quartier, le conseil se donna un nouveau plan d'action sur quatre axes :

- <u>Communication</u>: Cet axe comprend une stratégie de diffusion d'informations relatives au quartier via la page Facebook et par un partenariat avec le journal *Le Charlesbourg Express* ainsi que d'autres médias locaux.
- <u>Développement économique</u>: Cet axe poursuit une stratégie de réseautage avec les autres organisations de tous ordres dans le quartier.
- <u>Milieux naturels</u>: Cet axe vise la mise en valeur des milieux naturels du quartier et leur accès facilitant pour le public, notamment pour ce qui est du vélo et de sentiers de raquette.
- <u>Sécurité</u>: Cet axe veut regrouper tout ce qui est relatif à la circulation automobile, à l'accessibilité des services de transport en commun et aux espaces réservés aux piétons.

AOÛT 2014

Le 16 août 2014, le conseil de quartier a participé à la fête de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides afin de garder contact avec la population pendant la pause estivale. Plus d'une cinquantaine de citoyennes et citoyens sont venus à sa rencontre pour discuter de l'avenir du quartier. De plus, ils ont majoritairement participé au concours « De quoi a besoin NDL? » organisé par le conseil de quartier. Les gens ont indiqué leurs priorités pour le développement social, économique, culturel ou communautaire du quartier. Ils étaient ainsi admissibles pour le tirage de trois (3) chèques-cadeaux, gracieuseté du Casse-croûte Flashbourg. Les citoyens pouvaient aussi participer via la page Facebook du conseil de quartier (https://www.facebook.com/pages/CQNDL/587878657917989). Dans ce sondage, deux réponses se sont démarquées, soit : le désir d'avoir une piscine publique ainsi que d'améliorer la sécurité routière dans nos rues. Les gens ont également signalé le besoin de pistes cyclables, d'infrastructures sportives en général, d'accès à la nature et le désir d'avoir plus de rassemblements familiaux tels que des fêtes de quartier et des festivals.

Le conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides tiendra compte de ces propositions pour sa contribution à son plan d'action annuel.

SEPTEMBRE 2014

Présentation du projet collectif d'agriculture urbaine qui a informé les citoyens sur leur capacité à autoproduire des légumes et des fruits biologiques de qualité et de proximité (http://agriculturecharlesbourg.weebly.com/). Ce projet peut se réaliser à l'extérieur du quartier, mais il a su attirer l'attention des gens de NDL qui ont à cœur la nature et la qualité de vie.

La question sur la sécurité, notamment celle de la circulation automobile dans les rues du quartier, a interpellé les citoyennes et les citoyens présents à la séance. Deux citoyennes ont proposé de distribuer des feuillets portant sur la campagne de sécurité autour de l'école primaire et un peu partout dans le quartier.

La présidente du conseil a suivi une formation offerte par la Ville et intitulée « Présidence, animation et leadership ». Cette activité portait sur les rôles et les responsabilités des administrateurs, autant à l'intérieur des conseils de quartier qu'avec les citoyens.

OCTOBRE 2014

Le conseil a recueilli les suggestions de citoyens qui ont souligné le manque de poubelles et l'absence de zones d'ombre pour les tables à pique-nique dans le parc Bon-Pasteur. Ces derniers ont été invités à déposer une requête à la Ville en regard de ces améliorations. De son côté, le conseiller municipal M. Patrick Voyer s'est engagé à faire le suivi de ce dossier.

Dans la foulée des besoins du quartier, les membres du CQNDL ont continué à faire le suivi sur la sécurité routière, sur les services du RTC dont l'éclairage du Parc-O-Bus du zoo et sur la promotion des activités culturelles et patrimoniales.

Les membres du conseil ont pu suivre une formation d'initiation à l'urbanisme appliqué, donnée par la Ville.

NOVEMBRE 2014

Il y a eu présentation de la politique de déneigement de l'arrondissement, applicable à l'ensemble de la Ville de Québec. Celle-ci est disponible sur le site de la Ville (https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/deneigement/index.aspx). Les deux représentants de la Direction des travaux publics de l'Arrondissement de Charlesbourg ont entretenu notamment l'auditoire sur les conditions de déneigement, l'enlèvement de la neige, l'épandage d'abrasifs sur la chaussée et les délais de déblaiement de la neige.

Les membres du conseil ont fait part de leurs démarches dans l'avancement de leur plan d'action et le sujet de la sécurité routière est revenu à l'avant-plan des préoccupations des citoyens. Des excès de vitesse ont été constatés sur de nombreuses rues du quartier, dont la rue Pierre-Verret. On rappelle qu'il est important de les signaler à la Ville en composant le 418 641-6004. La vitesse dans les quartiers résidentiels inquiète l'ensemble des citoyens de la Ville de Québec et des actions ont été entreprises aussi du côté des conseils de quartier de Sillery et de Cap-Rouge.

8. CONCLUSION

Tout au cours de l'année, les membres du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides ont assuré un rôle de vigie sur différents dossiers touchant leur milieu de vie. La plupart des informations ont circulé via la page Facebook du conseil.

À l'écoute des citoyens, et en collaboration avec leur conseiller municipal et les fonctionnaires de la Ville, les membres du CQNDL ont exercé leur pouvoir d'influence tantôt pour émettre leurs recommandations sur des projets de modification aux règlements d'urbanisme, tantôt pour proposer un nouvel aménagement du territoire.

Leur implication témoigne du réel désir d'offrir à l'ensemble des citoyens du quartier un endroit où il fait bon vivre.

9. PLAN D'ACTION 2015

Voici quelques actions prévues par le conseil de quartier pour l'année 2015 :

- La poursuite de conférences lors des séances du conseil de quartier
- Le partenariat en continu avec les organismes du quartier, notamment la Corporation de Loisirs NDL et la Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg, ainsi qu'avec les autres conseils de quartier.
- La sécurité dans le guartier
- La poursuite des activités favorisant le développement du quartier
- La promotion du conseil de quartier
- Une mise à jour constante de l'information sur la page Facebook du conseil de quartier

- Interaction entre l'Arrondissement, les commissions scolaires et les autres organismes pour le partage d'équipement communs
- La participation à la fête de quartier.



Fête de quartier 2014 crédit photo : Caroline Kirouac

10. BILAN ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014

En 2014, le Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides a dépensé un montant de 1 004,73 \$ pour couvrir les frais de fonctionnement et les projets du conseil.

Au 31 décembre 2014, le conseil de quartier dispose d'une somme de 559,76 \$.

CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2014

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2014

	2014 \$	2013 \$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	687,8	434,49
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeur	128,04	70,00
Actif net	559,76	364,49
Total du passif et de l'actif net	687,80	434,49

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014

LE CONSEIL DE QUARTIER NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
	\$	\$
Produits		
Subvention - Ville de Québec (Fonctionnement)	1 200,00	-
Subvention - projet Terminus du Zoo	-	-
Commandite concours 'Maisons fleuries'	<u> </u>	
Produits de l'exercice 2014	1 200,00	
Charges		
Fonctionnement Projets	1 004,73	1 012,36
Projets		
	1 004,73	1 012,36
Excédent des produits par rapport aux charges	195,27	(1 012,36)
Actif net affecté au projet Maison Fleurie		-
Actif net non affecté exercice terminé le 31		
décembre 2014	195,27	(1 012,36)
Radiation année antérieure	(77,89)	
Actif net non affecté au début de l'exercice	442,38	1 454,74
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	559,76	442,38